

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2023, 14H

Notes des élu·es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1. Approbation de la procédure interne d'élaboration du budget 2024

Ludovic Ayrault (Vice-président chargé des Finances et des Affaires juridiques) présente le déroulement et le calendrier de la procédure d'élaboration du budget 2024. Il rappelle que cette procédure s'appuie sur les dialogues stratégiques et de gestion engagés avec les composantes, les services communs et bibliothèques.

Paul Rateau (élu PULS) regrette, comme les années précédentes, que la commission du budget ne se soit réunie que très tardivement (le 20 novembre) et qu'elle ne soit pas plus tôt ni plus directement associée à l'élaboration du budget. Il déplore que son rôle ne soit pas davantage valorisé, alors que l'art. 45 des statuts de l'université prévoit explicitement que cette commission « examine le projet de budget de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les projets de délibération budgétaire modificative et prépare les arbitrages budgétaires, notamment ceux concernant les dotations aux composantes ».

Ludovic Ayrault répond que le calendrier est effectivement conforme aux années précédentes et que les statuts concernant le rôle de la commission du budget sont parfaitement respectés, car ladite commission ne peut pas se prononcer sur un projet de budget qui n'est pas encore entièrement élaboré.

Paul Rateau estime qu'au vu du calendrier fourni ce projet est pratiquement achevé une fois les demandes agrégées, les prévisions budgétaires recensées et les arbitrages de l'équipe présidentielle rendus, soit au plus tard le 6 octobre.

Alain Jardel (élu Biatss CGT) et **Valérie Chénieux** (élue Biatss CGT) rappellent leur demande, formulée lors du dernier CA (15 juin), de pouvoir disposer d'un bilan d'étape financier, comportant des données sur l'utilisation du budget au regard des dépenses de personnel. Ces données seraient utiles dans la perspective du CSA qui aura lieu en septembre.

Ludovic Ayrault répond qu'il ne dispose pas à ce jour de données fiables, mais qu'elles seront communiquées à la rentrée, au moment du débat d'orientation budgétaire.

Christine Neau-Leduc (Présidente) précise qu'elle ne possède pas d'informations concernant la compensation par l'Etat de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet. Elle craint que, comme l'année dernière, cette compensation n'ait pas lieu, en tout cas avant janvier 2024, et par conséquent, que cette augmentation doive être assumée par l'université jusqu'à la fin de l'année.

Julien Benini (Directeur général des services) indique que cette mesure pourrait coûter à l'université 1,5 million d'euros pour les six mois restants de l'année 2023.

Vote : 8 abst. 20 pour

2. Approbation des propositions de dépenses au titre de l'axe 6 « vie de campus » du programme d'utilisation de la contribution de la vie étudiante et de campus de la commission de ladite contribution du 5 juin 2023

Franck Paquiel (direction de la communication) expose les raisons pour lesquelles la direction de la communication souhaite renouveler le poste de chargé de communication éditoriale. Ce poste permet à un agent de la communication de relayer l'ensemble des actions portées par et pour les étudiants. L'agent est également en charge de la lettre d'information *Quoi de neuf Paris 1 Panthéon-Sorbonne ?* et participe à l'animation des réseaux sociaux pour les actions étudiantes et à la mise en place des semaines PIPS. La subvention serait de 42 328,92 € par an pour les 3 prochaines années, soit 126 986,76 euros au total.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'utiliser les fonds CVEC pour ce genre de poste, qui devrait être pérennisé, sous la forme d'un CDI, fait remarquer **Valérie Chénieux**. **Julien Benini** estime pour sa part que la CVEC est une ressource qui augmente les moyens des universités en matière de vie étudiante, et que c'est un financement dédié justement à ce type de projets.

La proposition est approuvée.

3. Approbation des propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – financement de projets » du 19 juin 2023

Raphaëlle Laignoux (Vice-présidente CFVU en charge de la vie étudiante), présente les propositions retenues pour un montant total de 51 972 euros.

Vote à l'unanimité

4. Approbation des propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – aides sociale et à la mobilité » du 26 juin 2023

Raphaëlle Laignoux indique que sur les 40 demandes formulées 32 aides sociales ont été attribuées, 8 demandes d'aide ont été refusées (situation sociale non prioritaire au vu des dossiers présentés ou dossiers incomplets). Le montant des sommes engagées s'élève à 22 130 €. Pour les fonds FUSE (« Fonds régional d'urgence de solidarité pour les étudiant·es de la région Ile de France », permettant l'attribution d'aides supplémentaires), 17 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 8 130 €.

Paul Rateau demande des précisions sur la manière dont est répartie la somme allouée par la Région (le fonds FUSE représente 95 000 euros) et s'étonne qu'une si petite partie ait été utilisée.

Raphaëlle Laignoux reconnaît que le Fonds FUSE n'a pas été utilisé entièrement et que les prochaines réunions de la commission FSDIE donneront lieu à un réajustement.

Vote à l'unanimité

5. Approbation des propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – aides sociale et à la mobilité » du 3 juillet 2023

Raphaëlle Laignoux indique que sur les 9 demandes formulées 7 aides sociales ont été attribuées, 2 demandes d'aide ont été refusées (situation sociale non prioritaire au vu des dossiers présentés). Le montant des sommes engagées s'élève à 3 150 €. Pour le fonds FUSE, 9 demandes ont été formulées 1 aide sociale a été attribuée. Le montant des sommes engagées s'élève à 350 €.

Vote à l'unanimité

6. Approbation de la reconnaissance de l'engagement des vice-présidents étudiants dans le cadre d'un contrat étudiant

Christine Neau-Leduc explique les raisons pour lesquelles elle souhaite que les Vice-présidents étudiants puissent être rémunérés dans le cadre des missions qui sont les leurs, pour leur investissement personnel, de façon à ce qu'ils puissent y consacrer tout le temps nécessaire. Les vice-présidents étudiants du conseil d'administration et du conseil académique pourront ainsi conclure un contrat étudiant avec l'établissement dans les conditions prévues par les articles L. 811-2 et D. 811-1 à D. 811-9 du code de l'Education. Le contrat donnera lieu à une rémunération à hauteur de 15,83 euros brut de l'heure pour 40 heures de travail par mois, soit 633,20 euros brut mensuels, auxquels s'ajoute une indemnité de congés payés à hauteur de 10% de la rémunération perçue.

Des précisions sont demandées par **Alain Jardel**, **Valérie Chénieux** et **Paul Rateau** sur le contenu de la lettre de mission qui devra accompagner et encadrer ledit contrat. Ils mettent en garde contre le lien de dépendance qu'il peut instaurer avec la présidence. **Christine Neau-Leduc** évoque l'éventualité d'un rapport d'activité fourni par les Vice-présidents concernés, présenté éventuellement au CA, et considère que l'indépendance des Vice-présidents étudiant·es n'est nullement remise en cause par cette rémunération.

Une longue discussion s'engage sur les conditions dans lesquelles ce contrat pourra être conclu, sur son opportunité, et sur la possibilité de trouver d'autres moyens de valoriser le travail effectué par les Vice-présidents étudiant·es.

Vote : 8 abs. 20 pour

7. Présentation relative à l'avancement du plan d'action HRS4R

Violaine Sébillotte (Vice-présidente CR / Commission de recherche) rappelle que Paris 1 a obtenu le label *Human Resources Strategy for Researchers* (HRS4R) en 2021 attribué par la Commission Européenne. Le label implique un engagement dans une politique de recrutement transparente, basée sur les mérites et les compétences de chaque candidat, sans discrimination aucune. Elle présente la Charte du Recrutement Ouvert Transparent et basé sur le Mérite « Open Transparency Merit-based Recruitment » (OTMR), puis le *Guide de l'enseignant chercheur* qui comporte notamment des éléments d'information sur la gestion des carrières des enseignants-chercheurs, sur leurs missions d'enseignement (service statutaire, cadrage des heures complémentaires, etc.) de recherche (affectation dans les unités de recherche, financements, congés, etc.), sur la qualité de vie au travail, la prévention et la gestion des conflits, etc.

8. Présentation du logiciel OSE (Organisation des Services d'Enseignement)

OSE est une application de gestion qui permet aux enseignant·es de saisir de manière dématérialisée leurs informations personnelles et les heures d'enseignement assurées. Elle permet également aux vacataires d'éditer leur contrat de travail et de suivre le paiement des heures effectuées.

9. Présentation du calendrier prévisionnel des instances de l'année universitaire 2023- 2024

QUESTIONS PEDAGOGIQUES

1. Approbation de la modification du master 2 mention « monnaie, banque, finance, assurance » parcours « finance technology data » de l'école d'économie de la Sorbonne

2. Approbation des modifications du master 2 mention « administration et liquidation d'entreprises en difficultés » parcours « entreprises en difficulté » en formation en apprentissage et en formation continue de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne

3. Approbation de la convention d'application entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université du Caire (FESP) relative à la délocalisation du master mention « science politique » parcours « politique comparée » de l'UFR 11 Science politique

Jérôme Glachant (Vice-président CFVU) présente la convention, élaborée sur le modèle de celle précédemment votée sur la délocalisation du diplôme de licence professionnelle domaine « droit, économie, gestion » mention « organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration » parcours « hôtel management – delocalized UFE » de l'institut de recherche et d'études supérieures du tourisme.

Paul Rateau évoque, sans revenir dessus, le débat qui a déjà eu lieu au CA sur les problèmes que pose l'établissement de ce genre de convention avec des pays tels que l'Egypte, où les droits humains ne sont pas respectés. Il se contente de faire deux observations : 1. à la p. 3 de la convention il est indiqué à l'art. 7 des frais d'inscription en euros et en livres égyptiennes très loin du taux de change actuel. Il serait bon d'actualiser le document. 2. Il rappelle que le revenu mensuel moyen en Egypte s'élève à 205 euros (chiffre de 2019) alors que le coût du diplôme de M1 représente 1200 € (frais P1) + 250 € (frais FESP), soit 1450 €, c'est-à-dire 7 fois le salaire moyen. Pour le M2 la somme est de 1700 euros (soit 8 fois le salaire moyen). Il est clair que cette formation ne peut être destinée qu'à une petite élite de ce pays, favorisée par l'actuel régime, capable de s'acquitter de tels montants. **Paul Rateau** note cependant qu'à l'alinéa 3 de l'article 7 il est fait mention : « Les Parties s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour permettre aux étudiant·es de bénéficier de bourses pour financer leurs études dans le cadre de ce programme ». Quels sont ces moyens ? Quels sont les dispositifs mis en place par Paris 1 pour diminuer ces frais et ainsi ouvrir plus largement l'accès à cette formation ?

Jérôme Glachant reconnaît la légitimité d'un débat sur ce type de convention. Il précise que les montants indiqués correspondent au taux de change pratiqué au moment de la signature du contrat (en février) et que la livre égyptienne a considérablement chuté. Il émet le vœu que la situation de ce pays s'améliore à l'avenir. Concernant les frais d'inscription, il rappelle qu'il s'agit d'une formation spécifique et délocalisée, ce qui justifie ces montants, alignés sur ceux de la convention précédente de l'institut de recherche et d'études supérieures du tourisme.

Vote : 6 contre et 22 pour

4. Approbation de la création du master mention « science politique » parcours délocalisé « politique comparée » de l'UFR 11 Science politique à l'Université du Caire (FESP)

Vote : 6 contre et 22 pour

QUESTION DIVERSES

Plateforme « Mon Master »

Jérôme Glachant présente les premiers chiffres disponibles des candidatures et des résultats pour Paris 1 (taux de remplissage des capacités d'accueil). Il considère que la plateforme a bien fonctionné globalement, malgré quelques erreurs somme toute marginales.

Marion Laval-Jeantet intervient à ce sujet pour faire état de problèmes rencontrés par des étudiants à l'Ecole d'art, dont la candidature n'a pas été enregistrée. Cela concernerait environ 10 étudiant·es.

Jérôme Glachant suggère que les intéressés fassent remonter directement ces problèmes.

Romain Gallea (élu étudiant de l'UNEF) et **Alexandrine Vitry Nguyen** (élue étudiante du SAP1) font état de dysfonctionnements majeurs de la plateforme. **Romain Gallea** rapporte par ailleurs des entretiens de pré-sélection pratiqués par des enseignant·es, rendant le classement final peu équitable. **Alexandrine Vitry Nguyen** dénonce une procédure qui accentue la sélection, au détriment notamment des étudiant·es de Paris 1, pose des problèmes dans la gestion des listes d'attente et crée de l'angoisse pour des étudiants qui doivent parfois attendre la rentrée pour savoir s'ils/elles seront admis en M1.

Jean-Marie Le Gall et **Paul Rateau** rappellent que, du côté des enseignant·es, la procédure, en multipliant les candidatures, alourdit considérablement le travail des responsables de parcours de master, sans aucune compensation, et à un moment de l'année extrêmement chargé. Ils constatent le découragement des collègues et avertissent que certains ont annoncé leur souhait de ne pas continuer d'assurer ce travail gratuitement, quand d'autres envisagent la possibilité de bloquer la procédure l'an prochain. Ils déplorent le fait que le calendrier soit étendu jusqu'à la fin juillet et mobilise des universitaires dont la vocation n'est pas de faire fonctionner ce genre de plateformes, pendant que leurs collègues étrangers écrivent des articles et des livres...

Paul Rateau ajoute que les concepteurs de la plateforme ont oublié qu'il existe un nombre non négligeable d'étudiant·es, notamment à Paris 1, qui souhaitent pouvoir faire deux masters en même temps. Ce que la plateforme rend impossible. Cette situation est dommageable pour les étudiant·es qui ont suivi un double cursus, par exemple en philosophie-droit ou sciences politiques, ou pour ceux qui souhaitent poursuivre un cursus en logique ou philosophie des sciences tout en candidatant parallèlement à un master de sciences. Elles/Ils sont conduits à devoir choisir entre les deux disciplines. Il serait donc nécessaire de revoir les paramètres de la plateforme afin de permettre aux étudiants d'accepter deux propositions d'admission en master.

Christine Neau-Leduc se dit parfaitement consciente du problème et assure qu'elle fera remonter l'ensemble de ces problèmes au niveau du ministère.

Motion soumise au CA à l'initiative de l'équipe présidentielle concernant la situation des vacataires et plus généralement de l'emploi dans l'Enseignement Supérieur

(le texte sera diffusé à la communauté universitaire par la présidence)

Votée à l'unanimité

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

